



Le Relevé de décisions : 4 ans après, battu par les flots, il ne sombre pas

Le 10 septembre 2021, à l'initiative d'A&I UNSA, l'UNSA Éducation et A&I UNSA signaient avec Jean-Michel Blanquer le « Relevé de décisions » pour la revalorisation pluriannuelle de la filière administrative.

Ce relevé était l'aboutissement de discussions engagées dans un premier temps avec A&I UNSA seul puis intégrées au Grenelle de l'Éducation avec l'ensemble des organisations représentatives.

Pour la première fois, conformément à la demande expresse que nous avons faite au ministre (Les engagements pris auprès d'A&I UNSA et Revalorisation du RIFSEEP), l'importance de la filière administrative C, B, A pour le bon fonctionnement de l'École était clairement exposée, le retard pris pour sa revalorisation clairement reconnu.

Comme nous l'avions dit au moment de sa signature, nécessaire dans sa philosophie, pas négligeable dans ses effets mais encore insuffisant dans son rattrapage des retards accumulés, ce relevé devait être considéré non pas simplement comme un aboutissement mais comme un commencement.

En dépit du fait que, bien qu'ils soient statutairement concernés, les collègues de la filière exerçant dans l'Enseignement supérieur n'en bénéficie pas directement, il matérialise des avancées concrètes pour nos collègues et ouvre une perspective pluriannuelle indispensable.

Le signer, c'était s'engager à toujours mieux défendre les personnels, à toujours mieux prendre au mot les politiques afin que leurs mots deviennent enfin des actes.

Le relevé sous sa forme actuelle doit porter ses fruits jusqu'en 2026 avec une ambition affichée et chiffrée de repyramidage de la filière qui tient compte d'une réalité incontournable : nombre de collègues exercent des fonctions supérieures à leur catégorie et grade, ce qui implique la requalification sur place des collègues placés dans cette situation.



4 ans après, à 1 an du terme fixé, qu'en est-il ?

La vie politique n'est pas un long fleuve tranquille ...

Il faut imaginer le relevé de décisions comme un arc tendu au-dessus des aléas politiques

Mais cet arc pouvait sembler bien fragile face aux dossiers considérés comme prioritaires par les nombreux ministres qui, après le long parcours fluvial parcouru de remous de Jean-Michel Blanquer, se succédèrent en cascade, de chute en chute, chutes accélérées par la dissolution de l'Assemblée nationale privant le Président de la République d'une majorité.

Pour rappel (dates de nominations) :

20 mai 2022 - **Pap Ndiaye**

20 juillet 2023 - **Gabriel Attal**

11 janvier 2024 - **Amélie Oudéa-Castéra**

8 février 2024 - **Nicole Belloubet**

21 septembre 2024 - **Anne Genetet**

23 décembre 2024 - **Élisabeth Borne**

De plus le contexte n'apparaissait pas favorable à toutes celles et tous ceux qui incarnent, à leur corps défendant, la bureaucratie honnie alors qu'ils et elles ne font qu'administrer et ce souvent sans outils efficaces et suffisamment testés.

Sur ce point nous nous rappellerons notamment les propos de Gabriel Attal, tout juste Premier ministre

après un court passage à l'Éducation nationale, qui nous avaient fait réagir en ces termes le 5 février 2024 :

« On ne traite pas l'École et ses personnels comme des malades psychiatriques auxquels il faudrait infliger des "chocs". »

Quand on veut tuer son fonctionnaire on dit qu'il est bureaucrate.

Quand on veut tuer le service public on en fait un service, privé de sens.

À l'heure où se profile à l'horizon du second semestre 2024, si nous en croyons le président de la République, deux projets de lois à haut risque, réforme de la Fonction publique et décentralisation, nous engageons nos collègues, dans les temps à venir, à faire la vivante et probante démonstration de notre ambition : faire tenir debout et ensemble, dans la dignité, celles et ceux qui servent l'École, pour la réussite de toutes et tous. »

L'autre épisode fut celui de l'éphémère ministre de la Fonction publique Guillaume Kasbarian avec sa « débureaucratization à tous les étages » qui se soldera finalement en une déclaration d'amour platonique au tronçonneur Elon Musk, façon réseau social : « Hâte de partager avec vous les meilleures pratiques pour faire face à l'excès de bureaucratie, réduire les lourdeurs administratives et repenser les organisations publiques au bénéfice de l'efficacité des fonctionnaires ».

Ne pas faire de politique mais agir sur le politique

Face à ces errements démagogiques de politique partisane pour ne pas dire politicienne, jamais notre volonté d'agir sur le politique ne fut aussi radicalement mise à l'épreuve.

C'est pour cela que dès 2022, notre enquête sur « *les invisibles* » à laquelle 8 400 collègues répondirent fut un moyen, vis à vis du ministre succédant à Jean-Michel Blanquer, de consolider le bien fondé du relevé, en termes de reconnaissance concrète - requalifications, revalorisations, qualités des outils informatiques et des espaces de travail - des personnels administratifs alors que le constat était sans appel :

- 1/3 des répondants dénoncent un manque d'écoute et de considération, une méconnaissance de leurs activités. À l'évidence, l'Administration méconnaît l'administration. Ils estiment que les rapports avec la hiérarchie sont insatisfaisants alors même qu'ils déclarent avoir de bonnes relations avec leurs collègues et les usagers.
- 75% des collègues déclarent que leur charge de travail a augmenté dans les 4 dernières années et que les outils numériques sont rarement adaptés.

Cette enquête, que nous avons présenté au sénateur Paccaud sur sa demande, ne fut sans doute pas sans influence sur les conclusions du rapport qu'il a présenté en mai 2024.

Même si nous n'en partageons pas toutes les positions et propositions adoptées par Olivier Paccaud, nous ne pouvons qu'être d'accord avec ses constats, les mêmes qui nous conduisirent à négocier et signer le relevé :

- Les effectifs des personnels administratifs ont diminué de 21% entre 2007 et 2022.
- Le taux d'encadrement est de six pour mille concernant les personnels administratifs de l'Éducation nationale, soit une proportion cinq fois moins élevée qu'au ministère des armées. Il est de vingt pour mille au ministère de l'économie.
- Les personnels administratifs sont de plus globalement moins qualifiés que dans les autres administrations.
- Les personnels administratifs représentent seulement 17% des personnels non-enseignants.
- En moyenne, les personnels administratifs de l'Éducation nationale sont payés 360 euros bruts de moins par mois que les agents d'autres administrations.

Enfin, bien qu'il souligne l'indéniable rattrapage salarial engagé depuis 2021 qui est nous le savons, le produit du « *Relevé* », il alerte « *sur la dynamique de rattrapage salarial entre l'Éducation nationale et les autres administrations est loin d'être aboutie et ne peut que s'avérer problématique* » ce sur quoi même nous devons travailler d'ici 2026... et après.



Personnels administratifs
Les *invisibles* de l'Éducation nationale

Enquête **Qualité de Vie au Travail**
du 10 mai au 10 juin 2022



Des gouvernements à genoux mais un État debout

Dans le communiqué de février 2024 déjà cité, nous disions « L'État, c'est, (dans l'étymologie) ce qui tient debout »

S'agissant de l'application pluriannuelle du relevé de décisions, force est de reconnaître que l'État, dans sa continuité administrative, est resté debout là où des gouvernements étaient mis à genoux. En dépit des changements de ministres, l'application du relevé aura été effective année après année.

Nous en voulons pour preuve ces quelques chiffres significatifs sur les listes d'aptitudes de C en B et de B en A. Statutairement, les listes d'aptitude concernent uniquement les agents de la filière administrative.

Liste d'aptitude	2021	2022	2023	2024
De C en B	291	592	424	566
De B en A	161	184	300	326

Le RIFSEEP

Alors qu'il n'existait pas d'harmonisation nationale sur l'abattement de la part fixe mensuelle de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents logés, nous avons obtenu en octobre 2021 un plafonnement uniforme de ce taux ramené à uniquement 15% de différence avec les agents non logés. Certaines académies ont fait le choix de réduire ou de gommer cet écart.

Sur la période 2021-2022, ont été mises en place des revalorisations forfaitaires de l'IFSE pour les trois corps de notre filière, permettant des augmentations rarement constatées des montants versés pour l'ensemble des 9 groupes de fonctions. Ce principe d'augmentation forfaitaire uniforme nationalement a continué en 2023 pour les adjoints administratifs et en 2024 pour les SAENES et les attachés.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) a fait l'objet d'une mesure de convergence nationale en 2024. Les crédits ont été ciblés sur une quinzaine d'académie dont les niveaux moyens de CIA étaient inférieurs à la moyenne nationale (400€ pour les adjoints administratifs, 550€ pour les SAENES et 750€ pour les attachés).

Certes, il y a des améliorations à apporter et des insuffisances à noter, notamment sur le plan de la finalisation des évolutions au sein des EPLE à concrétiser dans le

Code de l'Éducation (*Secrétaire général-e*) et sur le plan de la formation continue de tous les personnels administratifs, parente pauvre de la mise en œuvre du relevé.

Cependant, c'est du moins ce qui est ressorti des entretiens avec l'actuelle ministre Élisabeth Borne en janvier 2025, la volonté affirmée de continuer l'application du relevé n'est pas remise en cause : nous saisissons donc son cabinet dès avant notre congrès de juin afin d'évoquer concrètement l'application du relevé pour 2025-2026 et au delà même, son renouvellement.

Sa qualité de ministre d'État au portefeuille élargi à l'Enseignement supérieur nous autorisera également à aborder la question de la place de notre filière dans ce secteur essentiel, au sein duquel A&I UNSA entend parler d'une voix nouvelle.

Ne soyons cependant pas béatement optimiste. Cet État que nous voulons et que nous voyons encore debout, certains politiques le verraient bien à genoux, à la lumière de ce qui se passe aux USA et au prétexte de la confusion entretenue complaisamment entre administration et bureaucratie, cette dernière étant complaisamment réduite en une « *bureaupathologie* ». Or si bureaupathologie il y a, notamment au travers des systèmes d'informations défailants, les premières victimes en sont les agents eux-mêmes.

Par ailleurs, sans parler du contexte international, le contexte budgétaire 2025-2026 ne sera pas favorable, avec des combats à conduire y compris dans le cadre de l'UNSA Fonction publique et au-delà sans doute en intersyndicale.

« Signer pour signifier l'importance de la filière administrative » : et signifier, c'est exister.



Jean-Marc Bœuf
Secrétaire général



Dominique Chassagne
Secrétaire national
Fonction publique,
Revendications corporatives
Personnels de catégorie A